

De : Etienne Laberge [mailto:elaberge@gwrr.com]

Envoyé : 18 août 2013 16:41

À : Harvey, Marie-Josée (BAPE)

Cc : Mario Brault; Louis-René Pelletier; Jean Marc Montigny; Elaina Papa

Objet : Promenade Samuel de Champlain - BAPE QC v/d DQ20

Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel De-Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

6211-23-022

Madame Harvey,

En réponse à la lettre ci-jointe datée du 9 août 2013,

- a) Il y a eu des passages de trains hors de la période hivernale entre 2006 et la présente date. Durant cette période, en moyenne, moins de 10 trains par an empruntent cette voie entre les mois de mai et novembre;
- b) Après avoir investigué la mémoire corporative de Chemins de fer Québec Gatineau inc. (« CFQG ») au meilleur de mes capacités, compte tenu du délai de réponse fourni, voici les déterminations faites sur l'application de la CCNQ pour le franchissement de la piste cyclable du corridor du Littoral en 2006 :
 - i. Une rencontre sur le site a eu lieu avec les représentants du chemin de fer, de la CCNQ et de transports Québec. Durant cette rencontre, il a été discuté :
 - 1) de l'alignement de la voie du CN (où est présentement installée la piste cyclable) qui franchissait à niveau la voie de CFQG à l'emplacement actuel de la structure d'étagement en question;
 - 2) des manœuvres réalisées à cette date, dans le passé, et la meilleure estimation possible des mouvements à venir par le CN, CFQG et le CP, faisant la détermination que les manœuvres obstrueraient un éventuel passage à niveau, frustrant d'éventuels cyclistes pendant une durée jugée excessive;
 - 3) que le consultant de la CCNQ proposerait un alignement et franchissement prenant considération des discussions ayant eu lieu lors de la réunion.
 - ii. CFQG a reçu une application pour la mise en place d'une structure d'étagement, qui fut vérifiée pour la conformité aux gabarits ferroviaires de façon diligente. Toutefois, CFQG n'a pas été interpellé pour étudier de façon plus détaillée l'impact d'un passage à niveau sécurisé à l'emplacement en question.

Pour ce qui est de la compatibilité d'un passage à niveau sécurisé en remplacement de la structure d'étagement supérieure :

- a) la décision d'implanter une structure d'étagement fût prise en faisant les meilleures prédictions possible au moment de la rencontre, sans connaître l'usage de la voie ferrée qui est véritablement fait à ce jour;
- b) la voie ferrée de CFQG était et demeure utilisée comme voie de tiroir pour réaliser des manœuvres sur les voies de l'entreprise Cargill. Il est généralement interdit de localiser un passage à niveau sur une voie de tiroir (référence aux [Normes canadiennes pour les passages à niveau rail-route](#)) :
 - i. parce que la nature imprévisible de la direction et vitesse des mouvements des trains confond les usagers;
 - ii. pour positivement nier aux usagers la possibilité de grimper ou de passer sous des wagons stationnaires (ou circulant à basse vitesse) au passage à niveau;

- iii. pour ne pas compromettre la capacité du chemin de fer de se conformer à [RÉFC 103 d](#)) ou lui imposer des restrictions opérationnelles (comme y placer une personne pour protéger le passage du train manuellement);
- iv. pour prendre en ligne de compte les considérations d'autres parties prenantes comme :
 - 1) les usagers : la fluidité de la circulation sur la piste cyclable;
 - 2) les voisins : les zones silencieuses (où les trains ne sifflent pas aux approches des passages à niveau);
 - 3) l'autorité administrative : l'éclairage requis (et l'alimentation électrique qui en découle);
 - 4) le public en général : les avis aux usagers ne connaissant pas ces conditions;
- c) l'implantation d'un passage à niveau sur la voie de tiroir amputerait la compétitivité du chemin de fer pour desservir un éventuel client de l'Anse-aux-foulons versus les autres modes de transport.

N'hésitez pas à me contacter directement si vous désirez de plus amples informations.

Mille mercis,

Etienne Laberge, ing., M. ing., Chemins de fer Québec-Gatineau inc.
9001 boul. l'Acadie bureau 600 Montreal (Quebec) H4M 3H5 (514) 948-6998